

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

M22- 0025653

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2450

Société : 195465

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MOUSTAHSINE ABDELWAHED

Date de naissance : 22.3.53

Adresse : HAY MAZOLA Rue 1. N° 159 M. HASSAN

CASABLANCA

Tél. : 06.62.70.113.05 Total des frais engagés : 172,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 15.02.2024

Nom et prénom du malade : M. MOUSTAHSINE ABDELWAHED Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

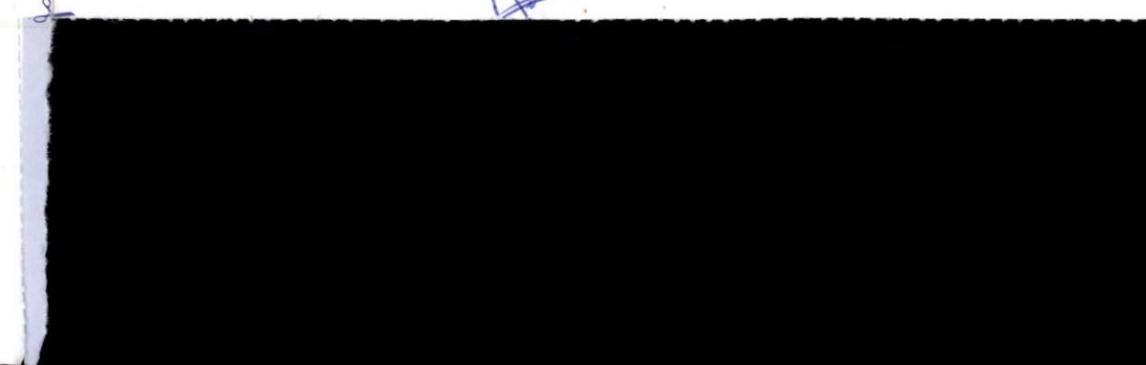
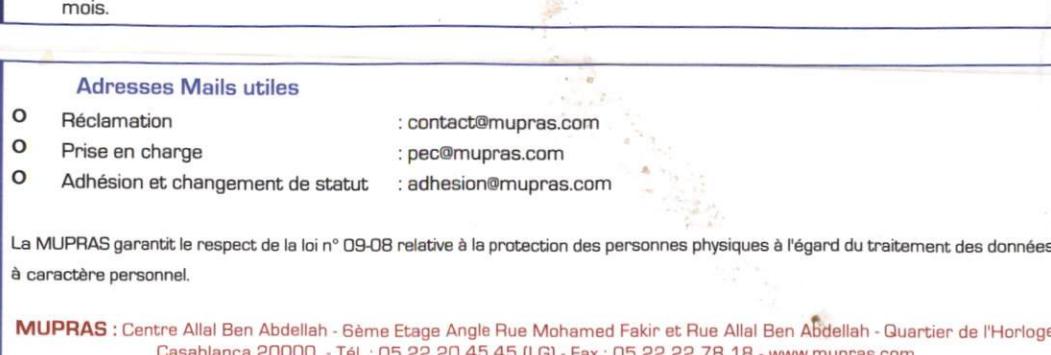
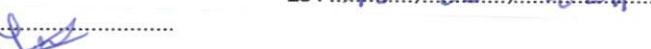
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 15.02.2024

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Parchemin des Actes
15/02/2024	CS		270,00	Dr. ALEXANDRA LAROCHE - Médecin généraliste - 123 Rue Principale - Ville-Neuve - Centre-ville - 54321

## EXECUTION DES ORDONNANCES

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

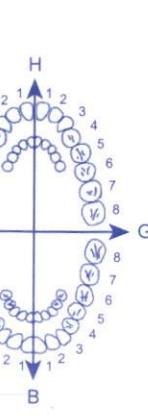
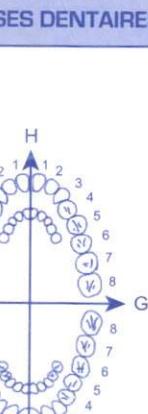
## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

## Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Mineralogist  
hypothetical  
1882

Dr. Ahmed JABRI

Spécialiste O.R.L

Maladie et Chirurgie

Nez - Gorge - Oreille - Face et Cou

Exploration de l'audition - Endoscopie

Ancien praticien à l'hôpital 20 Août

Casablanca

Casablanca, le :

15/12/2014

Dr. AHMED JABRI  
Oto-Rhino - Laryngologie &  
Chirurgie Cervico - Faciale &  
Bd. Sidi Abderrahmane - Hay Hassani  
N° 76, 1er Etage Derb El Houria  
0522 93 14 99

غشت 20 مستشفى

Dr. Maria MAFTOUH  
Pharmacien Responsable  
G Laboratoires GALENICA - Z.I. Ouled Saleh - Casablanca - Maroc

73.40

1) Erys Up S.V. 19/11/2014 1mg

Dr. AHMED JABRI  
Oto-Rhino - Laryngologie &  
Chirurgie Cervico - Faciale &  
Bd. Sidi Abderrahmane - Hay Hassani  
N° 76, 1er Etage Derb El Houria  
0522 93 14 99

PPV  
LOT  
PER

73.40

2) HEC boute. 10.10x2 53.30x2 19/11/2014 1mg 125 S.V.

LOT : 230349  
PER : 06/2028  
PPV : 53,30 DH

3) Dr. AHMED JABRI  
Oto-Rhino - Laryngologie &  
Chirurgie Cervico - Faciale &  
Bd. Sidi Abderrahmane - Hay Hassani  
N° 76, 1er Etage Derb El Houria  
0522 93 14 99

21,80

76, شارع سيدى عبد الرحيم، درب الحرية، الطابق الأول ( أمام مصحة ياسمين ) الحى الحسنى - الدار البيضاء  
76 Bd. Sidi Abderrahmane - Derb El Houria 1er étage (Enseigne Clinique Yasmine) Hay Hassani  
Casablanca - Tél.: 0522 93 14 99 - Email : ahmedjabri@hotmail.com - N.P.C. : 03107949106